

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

78058

Objet

**MARÉE NOIRE: AIDE  
EXCEPTIONNELLE A UNE  
COMMUNE BRETONNE**

DATE DE CONVOCATION

20 avril 1978

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1978

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 27  
Nombre de présents ..... 20  
Nombre de votants ..... 23

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix huit*  
le *vingt six avril*

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. *onsieur TETARD*

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUICHE, MM. BUJARD, LIS FABER, LACHAUD, BOUTET, COLLÉ, PAPEAU, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET BOISARD, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFÉIL, PELLETIER, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHAOUA par M. PAPEAU  
BOUCHET par M. BROTREAU  
CABAL par M. LIS

Absents : MM. MONTRON, POUGET, VIAUD, Mme TACQUET

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

*La Commission des Finances, réunie le 13 Avril 1978 a proposé que soit attribué à la Commune bretonne de PLEUMEUR-BODOU ( Côtes du Nord ), une subvention exceptionnelle de 10 000 FR ( DIX MILLE FRANCS), cette Commune ayant été sinistrée par la marée noire du pétrolier " AMOCO CADIS "*

### LE CONSEIL MUNICIPAL

*VU la proposition de la Commission des Finances du 18 avril 1978*

#### DECIDE :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 FR ( DIX MILLE FRANCS ) à la Commune de PLEUMEUR-BODOU.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget primitif 1978, Chapitre 691 crédit qui seront prélevés au Chapitre 970 - Dépenses imprévues "

./..



Fait et délibéré à ROYAN les mêmes jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre,

LE MAIRE ,



*[Handwritten signature]*  
Guy TÉTARD